

 FORMATION

Les Entretiens du Dommage Corporel 2025

JEUDI 27 NOVEMBRE 2025
9H-17H / PARIS 7^e

Formation Lextenso organisée avec
la rédaction de la **Gazette du Palais**

 **DIRECTION SCIENTIFIQUE**

- **Claudine Bernfeld**, avocate au barreau de Paris, Cabinet Bernfeld Ojalvo Associé, présidente de l'Association nationale des avocats de victimes du dommage corporel (ANADAVI)
- **Frédéric Bibal**, avocat au barreau de Paris, Cabinet Bibal, vice-président de l'ANADAVI, délégué général de l'Antenne nationale de documentation sur le dommage corporel (ANADOC)

Intervenants à venir

 **PUBLICS CONCERNÉS**

Avocats, magistrats, assureurs, juristes

- Matière : dommage corporel
- Prérequis : avoir de bonnes connaissances en dommage corporel
- Niveau d'enseignement : 3 (avancé)

 **OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**

À l'issue de la formation, le bénéficiaire sera en mesure de :

- Analyser les dernières évolutions jurisprudentielles du droit du dommage corporel
- Maîtriser les impacts de ces évolutions sur la pratique
- Acquérir une méthodologie efficace pour le traitement de ses dossiers

 **VALIDATION DE LA FORMATION**

- À l'issue de la formation, un **certificat de réalisation** sera remis à chaque participant, attestant des heures de formation effectivement suivies.
- Un **QCM de validation** sera également proposé afin d'évaluer la compréhension des principaux points abordés.

PROGRAMME

8H45 : Accueil des participants
9H00 : Début de la formation

Revue de jurisprudence de droit du dommage corporel

Un panorama de l'actualité jurisprudentielle incontournable avec l'éclairage d'un magistrat

Questions et débats

12H30-14H00 : Déjeuner assis

Cas pratiques

Des mises en situation permettant la discussion selon un mode contradictoire avec un panel d'avocats

Questions et débats

17H00 : Fin de la formation

 **Découvrir Les Entretiens du dommage corporel**

Retrouvez en vidéo le concept présenté par les intervenants, les témoignages des participants et l'ambiance de la formation !
[🔗 youtube.com/@Lextenso/videos](https://youtube.com/@Lextenso/videos)

 **MODALITÉS D'ACCUEIL**

Suite au succès de l'édition 2024, la formation se tiendra à nouveau dans le **grand amphithéâtre Lavoisier de la Maison de la Chimie**, un cadre reconnu pour son confort et son accessibilité.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

Si vous avez besoin d'un accompagnement spécifique, vous pouvez adresser un e-mail à relationclients@lextenso.fr

Tél : 01 40 93 40 40

Pas de captation ni d'autres sessions organisées.

BULLETIN D'INSCRIPTION

À RETOURNER par e-mail à relationclients@lextenso.fr accompagné de l'avis de virement*
Pour tout autre mode de règlement, adresser un e-mail à relationclients@lextenso.fr - Tél : 01 40 93 40 40

Relation clients :
relationclients@lextenso.fr
01 40 93 40 40

Dénomination sociale

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Tél. Mobile

E-mail

Fonction / domaine(s) d'exercice

Coordonnées de facturation si différent :

.....

.....

.....

Date, signature et cachet de l'entreprise :

.....

.....

.....

Je souhaite assister à la formation « **Les Entretiens du Dommage Corporel 2025** »

JEUDI 27 NOVEMBRE 2025 / 9H00-17H00 / Paris 7^e

Tarif : 945 € HT (1 134 € TTC)

Tarif -15% Avocats Jeunes professionnels : sur présentation d'un justificatif de statut
(dans les 5 premières années suivant la prestation de serment) : **803,25 € HT** (963,90€ TTC)

CONDITIONS PRÉFÉRENTIELLES :

- Tarif -20% Groupe à partir de 4 personnes appartenant à la même structure = 756 € HT (907,2 € TTC)
- Tarif -50% Étudiants sur présentation d'un justificatif de carte d'étudiant = 472,5 € HT (567 € TTC)

→ Pour ces demandes, adresser un e-mail à relationclients@lextenso.fr - Tél : 01 40 93 40 40

***RIB-IBAN : TITULAIRE DU COMPTE : LEXTENSO**
CODE IBAN : FR76 3006 6109 6200 0110 0370 572
CODE BIC / SWIFT : CMCIFRPP

Bulletin d'inscription à retourner au plus tard le 26.11.2024 à 12h (dans la limite des places disponibles)
Annulable et remboursable gratuitement jusqu'à 3 jours ouvrés avant la formation.

Modalités et conditions d'inscription : l'inscription n'est effective qu'à réception du règlement correspondant, par e-mail pour les avis d'opération de virement ou par courrier pour les chèques. Dès réception de votre règlement, nous vous enverrons par e-mail la confirmation de votre inscription ainsi que la facture acquittée. Un e-mail de rappel vous sera envoyé quelques jours avant le début de la formation. Organisme de formation enregistré sous le numéro 11 92 20078 92.

Le responsable de la collecte des données à caractère personnel est la société LEXTENSO (La Grande Arche, Paroi Nord - 1 Parvis de La Défense 92 044 Paris - La Défense CEDEX) dont le Délégué à la Protection des Données peut être contacté à : dpo@lextenso.fr. Les données collectées sont traitées à titre contractuel, par LEXTENSO uniquement, aux seules fins d'exécuter la commande et de constituer des fichiers clientèle. Ces données peuvent également être utilisées à des fins de prospection commerciale, à titre contractuel lorsque vous êtes client et, à défaut, en vertu de l'intérêt commercial légitime de LEXTENSO et en application de l'avis de la CNIL selon lequel la prospection entre professionnels ne nécessite pas un consentement exprès. Les données pourront être communiquées aux services clients de LEXTENSO et à des sous-traitants auxquels il peut être fait appel dans le cadre de l'exécution des services et aux fins de prospection commerciale. Les informations ne font l'objet d'aucun transfert hors du territoire de l'Union européenne. Les données sont conservées pendant le délai nécessaire à l'exécution et à la preuve de la commande. Dans le cadre de la prospection commerciale, les données sont conservées trois ans avant d'être définitivement effacées sauf en cas de nouveau contact de votre part. Vous disposez des droits (i) d'accès, (ii) de rectification, (iii) d'effacement, (iv) de limitation, (v) d'opposition et (vi) de portabilité sur vos données. Vous pouvez faire valoir vos droits en contactant : dpo@lextenso.fr et en justifiant de votre identité. En cas de litige, vous disposez du droit de saisir une autorité de contrôle. Toute demande d'effacement des données, effectuée à tout moment à l'adresse précédente, est susceptible d'empêcher l'exécution de la commande.

